

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le seize novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PICHON Joëlle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

L'assemblée désigne ensuite Hervé Beaudet, adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal.
- DECIDE d'admettre en non-valeur des titres pour un montant de 19 948,06 € au budget général
- DECIDE d'admettre en non-valeur des titres pour un montant de 1 513,24 € € au budget camping
- DECIDE de prolonger par convention avec l'Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS), les missions de travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la commune de Saint-Junien, pour une durée d'un an à raison de 50% du temps de travail des agents.
 - ACCEPTE les termes de la convention et notamment la prise en charge de 50% du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif soit 16 000 €
 - ACCEPTE de fournir les repas des agents dans le cadre du restaurant scolaire municipal.
 - DIT que les repas de la part incombant à la CCPOL soit 50% du nombre seront facturés à raison de 6,68 € TTC (tarif 2020 suivant la décision du conseil municipal en date du 9 décembre 2019) par unité, selon une facturation semestrielle.
 - CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le maire à signer la convention tripartite à intervenir.
- APPROUVE la cession d'une maison d'habitation sans terrain cadastrée Section AH n° 133 sise 10 rue des Douhats à Saint-Junien à la SCI AZ au prix de 9 000 euros.
 - DESIGNER les études de Maîtres BAILLET-DUPIN et COULAUD Julien et DIT que les frais de notaires sont à la charge de la SCI AZ.

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée Section AE n° 170 sise 3 impasse Voltaire à Madame BOUTINAUD Véronique au prix de 66 000 euros.

- DESIGNER l'étude de Maîtres COURIVAUD Christian et LORIOT-CHEYRON Caroline et DIT que les frais de notaires sont à la charge de Madame BOUTINAUD Véronique.

- DÉCIDE de modifier le contrat d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	BPA Travaux d'aménagements paysagers	2 ans

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ou autres établissements de formation.

- AUTORISE le Maire à signer les accords-cadres liés aux achats de denrées alimentaires pour le fonctionnement du restaurant scolaire municipal et les réceptions ou manifestations publiques

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes lié à l'acquisition de logiciels de gestion comptable –financière, et des ressources humaines et autorise le Maire à signer la convention qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que la répartition des dépenses entre les membres du groupement

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui porte sur les achats de fournitures et matériels électriques

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin lié aux achats de pneumatiques et de prestations associées

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes lié à une mission d'assistance et de conseils pour la passation de marchés publics d'assurances, et autorise le Maire à signer la convention qui détermine le fonctionnement du groupement et la répartition de la dépense prévisionnelle

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui porte sur les achats et le transport de matériaux de carrières

- APPROUVE la création des groupements de commandes portant sur la location et la maintenance de photocopieurs numériques, et l'acquisition de matériels et de consommables informatiques et autorise le Maire à signer les conventions qui fixent les modalités de fonctionnement des groupements ainsi que la répartition des dépenses entre les membres du groupement

Le Conseil municipal, à la majorité, Mireille Chabaud, Clément La Dune et Didier Lekiefs s'abstenant

- DECIDE d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation à l'obligation du repos dominical aux dates suivantes : les dimanches 05, 12 et 19 décembre 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de valider, suite à la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19, l'exonération des droits de place dus pour les terrasses et déballages de plein air installés sur le domaine public communal.

- DECIDE que cette exonération s'applique pour une durée de 6 mois, à savoir du mois de mars 2020 au mois d'août 2020.

- AUTORISE le Maire à signer un protocole transactionnel avec Madame Sportiello-Schober Isabelle, qui a saisi la commune suite à une infestation de pigeons qui ont endommagé les combles de son immeuble sis 5 place Auguste Roche à Saint-Junien (fientes, isolation)

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du protocole transactionnel.

- DIT que la commune de Saint-Junien s'engage à verser à Madame Sportiello-Schober Isabelle la somme totale de 2 189,00 € TTC soit la moitié du devis

Le Conseil Municipal, à la majorité, Joëlle Pichon s'abstenant,

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour la viabilisation du terrain appartenant à Madame FOURGEAUD Aurélie, sis Antardieu et cadastré section DE N°112

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'exonérer M Burk du paiement de deux mois de loyers correspondant à la période d'inactivité due au confinement pour les locaux commerciaux qu'il occupe 12 et 14 place Guy Moquet.

Le Conseil municipal, à la majorité, Nadège Coucaud, Alex Gerbaud et Didier Lekiefs s'abstenant

- DECIDE de verser le solde de la subvention accordée à l'ASSJ Omnisports d'un montant de 8 500 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ACCORDE une subvention 1 000,00 euros à la Fédération Nationale des Anciens Combattants

- ACCORDE une subvention de 500,00 € à l'association Geek Over, à condition que la manifestation puisse se tenir

- ACCORDE une subvention de 300,00 € à l'association "les Belettes en 4L"

- DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1er décembre 2020

- ACCEPTE de vendre la ferraille à l'entreprise Henault au tarif énoncé ci-dessous

LIBELLE	PRIX UNITAIRE/TONNE
Ferrailles mêlées - cours du 03/09/2019	90 €
Fonte – cours du 25/09/2019	140 €

- ADOPTE le vœu suivant

VŒU CONCERNANT LA DEMANDE DE REOUVERTURE DE LA LIGNE LIMOGES/ANGOULEME

Considérant l'enjeu fondamental que revêt cette voie historique pour la pleine intégration de toute la Charente et du Limousin à la façade atlantique et à la région Nouvelle Aquitaine

Considérant que cette ligne est un axe d'aménagement et de vie pour tous les territoires que traverse cette ligne, véritable outil contre l'isolement des populations et pour l'attractivité des territoires

Considérant que cette ligne permet d'organiser les liens domicile-travail au quotidien avec les agglomérations de Limoges et Angoulême, et qu'elle représente d'ores et déjà à ce titre un facteur d'attractivité territoriale pour des personnes travaillant dans ces agglomérations et recherchant un mode de vie durable

Considérant que cette ligne s'ouvre sur la seule voie rapide qui mène autant à notre capitale nationale qu'à notre capitale régionale, que nos territoires ont contribué au financement de l'axe Tours-Bordeaux, et qu'elle permet une connexion au réseau international

Considérant qu'un projet fort de réhabilitation de cette ligne permettrait d'aller encore plus loin sur cette stratégie de développement qui mise sur les liens domicile-travail

Considérant qu'un aménagement du territoire efficace et structurant met en synergie les dessertes par train et route. Dans ce cadre, on ne peut avoir d'un côté le doublement complet de la RN 141 et de l'autre une ligne historique à l'abandon

Considérant les enjeux environnementaux prioritaires qui font du train un moyen incontournable et nécessaire pour offrir une alternative aux véhicules individuels

Considérant l'enjeu que cette ligne a pour nos jeunes en formation scolaire et professionnelle

Considérant l'enjeu touristique que représente cette ligne

Considérant le potentiel que représente le fret sur cette ligne, en bénéficiant à des industries majeures et structurantes de nos territoires, tout en étant un gage de sécurité sur les axes routiers

Le Conseil Municipal demande :

- La réouverture rapide du tronçon SAILLAT/ANGOULEME, fermé à la circulation depuis 2018
- La mise en place d'horaires adaptés aux besoins des usagers
- L'engagement de L'Etat au financement de cette réouverture

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.